

**COMITÉ D'ÉVALUATION
(COMEV)**

ÉTAIENT PRÉSENTS:

M. PHILIP AWASHISH, président, ARC
M. BRIAN CRAIK, coprésident, ARC
M. DANIEL BERROUARD, Québec
Mme MIREILLE PAUL, Québec
M. JEAN CRÉPAULT, Canada
M. ÉRIC GIROUX, Canada

**CONSULTATION PUBLIQUE
SUR LE PROJET
DE CENTRALE DE L'EASTMAIN-1-A
ET DÉRIVATION RUPERT
PAR HYDRO-QUÉBEC**

VOLUME 2

Séance tenue le 3 juin 2003, à 19 h
Youth Centre
Mistissini

TABLE DES MATIÈRES

| | |
|---|----|
| SÉANCE DU 3 JUIN 2003 | 1 |
| MOT DU PRÉSIDENT..... | 1 |
| | |
| PRIÈRE D'OUVERTURE : SMALLY PETAWABANO..... | 1 |
| | |
| PRÉSENTATION PAR ÉRIC GIROUX..... | 4 |
| | |
| PRÉSENTATION PAR HYDRO-QUÉBEC : PHILIPPE MORA..... | 7 |
| | |
| INTERVENANTS : | |
| | |
| CHEF JOHN LONGCHAP..... | 11 |
| | |
| CREE BOARD OF HEALTH AND SOCIAL SERVICES : BELLA PETAWABANO | 12 |
| | |
| ALLAN NEEPOSH..... | 19 |
| | |
| SAM AWASHISH..... | 20 |
| | |
| BELLA PETAWABANO..... | 23 |
| | |
| MINNIE AWASHISH..... | 24 |
| | |
| PETER COONISHISH..... | 25 |
| | |
| CHEF JOHN LONGCHAP..... | 28 |
| | |
| PHILIP NEEPOSH..... | 29 |
| | |
| WILLIE GUNNER | 30 |
| | |
| JOHN SWALLOW | 31 |
| | |
| PRIÈRE : SAM AWASHISH..... | 31 |
| | |
| **** LE TEXTE EN ITALIQUE EST LA TRADUCTION SIMULTANÉE DE L'ANGLAIS OU DU CRI **** | |

LE PRÉSIDENT :

(EN CRI, NON TRADUIT)

M. SMALLY PETAWABANO :

(PRIÈRE EN CRI, NON TRADUIT)

LE PRÉSIDENT :

Merci, Smally. Bonjour! Prenez vos places pour que nous puissions commencer la séance de consultation publique de ce soir.

Quand Hydro-Québec commencera à construire les activités minières, les activités d'exploitation de la forêt seront affectées. Nous avons la responsabilité de contrôler un peu tous ces travaux qui vont commencer partout dans les communautés cries.

Tout d'abord, je vous signale que le monsieur là-bas, c'est Michael O'Neill. C'est un des employés de notre Bureau. Tous les documents qui sont sur la table où se trouve Michael sont des documents d'information sur les consultations que nous commençons. Ce sont des documents qui ont été préparés, qui expliquent un peu la procédure que nous allons suivre pour le projet 1-A-Eastmain et aussi le projet de la dérivation de Rupert.

Nous avons la responsabilité d'étudier les procédures qui seront employées ou qui seront utilisées quand ces travaux seront entrepris et d'essayer d'imaginer les effets que cela va pouvoir avoir, de prévoir les conséquences de ces ouvrages. Il y a plusieurs documents à la table de Michael O'Neill qui concernent ce projet.

Le gouvernement du Québec a choisi deux personnes et il y a aussi deux représentants du gouvernement fédéral et il y a aussi deux personnes qui représentent l'autorité régionale des Cris; en tout donc, nous sommes six à travailler et à composer ce groupe de travail.

Tous les règlements sont des règlements fédéraux, sont extraits de textes fédéraux et s'appliquent aux trappeurs cries ou à toutes les autres populations qui pourraient être touchées par ce projet. Des études doivent être faites avant que les travaux ne commencent. Le gouvernement du Québec a choisi ce monsieur. Il a de nombreuses responsabilités.

L'interprète s'excuse, elle dit qu'elle est perdue, qu'elle n'arrive pas à suivre. Et, nous, on dépend d'elle évidemment, parce qu'on ne comprend pas le cri. On doit traduire vers le français. Elle reprend.

Nous avons des appareils de traduction qui seront donc à la disposition des gens qui voudront entendre la traduction ou l'interprétation.

Je crois qu'il a fait une plaisanterie, mais l'interprète cri a arrêté de traduire. Alors, je peux rien vous dire. Elle nous a dit tout à l'heure qu'elle n'avait jamais fait ça auparavant et qu'elle était très intimidée, et elle répète qu'elle est perdue, qu'elle est perdue, qu'elle ne peut pas suivre.

Pour ceux et celles d'entre vous qui voudraient écouter la traduction, elle sera donnée ou en cri, ou en français, ou en anglais, selon le cas, et pour ça, il faut utiliser les petits appareils qu'il faudra ensuite rendre aux techniciens avant de sortir de la salle.

Je vous souhaite à tous la bienvenue et je vous remercie d'être venus ce soir. Je vous ai déjà dit que nous avons de grandes responsabilités. Je vais vous expliquer pourquoi nous sommes venus ici ce soir, à Mistissini. La semaine dernière, nous nous sommes déjà réunis à Montréal, on a rencontré des personnes du Québec ou bien du Canada. Nous les avons consultées et nous avons écouté leurs opinions et, ensuite, on a mis au point un document. Nous en préparerons un également après cette réunion-ci, qui résumera tous les commentaires que les gens vont nous faire ce soir et nous mentionnerons tous les effets que ces grands projets pourraient avoir sur les populations concernées, que ce soit des francophones ou des anglophones, si, par hasard, Hydro-Québec construisait les barrages en question.

S'ils construisent les barrages, si Hydro-Québec construit les barrages, vous verrez d'ailleurs sur des cartes qui sont à l'arrière de la salle, vous verrez où ils entendent construire ces barrages et on va vous montrer également une série de diapositives. Pendant que les gens vous parleront, ils vous montreront des diapositives qui vous expliqueront de quoi les projets pourraient avoir l'air.

Les six personnes à la table présidentielle en face de vous vont se déplacer demain pour aller consulter les gens à Waskaganish et, jeudi, nous retournerons à Chibougamau où nous entendrons les gens de la région de Chibougamau. De cette façon-là, nous écouterons tout le monde, l'opinion de toutes les personnes concernées par ce projet. La semaine prochaine, nous irons ailleurs, à Chisasibi et à Nemaska.

Cet été, les Cris prendront l'initiative dans ces consultations et, moi, j'ai été choisi pour diriger ce Comité d'évaluation. Je vais maintenant demander aux autres personnes de se présenter et de dire quelques mots. Alors, je vais commencer par vous présenter les gens à ma droite, ici.

M. DANIEL BERROUARD :

Daniel Berrouard, qui a été nommé par le gouvernement du Québec.

Mme MIREILLE PAUL :

Bonjour! Je suis Mireille Paul. Moi aussi, j'ai été désignée par le gouvernement du Québec.

M. BRIAN CRAIK :

Bonjour! C'est Brian Craik. Il s'est présenté en cri.

M. ÉRIC GIROUX :

Mon nom est Éric Giroux. J'ai été nommé par le gouvernement fédéral.

M. JEAN CRÉPAULT :

Moi, je suis Jean Crépault et je vais peut-être répéter un peu ce qu'a dit Philip, parce que je me rendais compte que mon appareil ne marchait peut-être pas très bien. Moi, je viens d'être nommé comme administrateur fédéral, membre du Comité d'évaluation.

En plus d'être membre de ce Comité, je suis également directeur de l'Agence qui est responsable du contrôle de ce projet, qui est établie par le ministre fédéral de l'Environnement en vertu de la Loi sur l'évaluation de l'environnement. J'espère être en mesure de remplir mon mandat comme membre du Comité d'évaluation avec le même professionnalisme et le même savoir d'excellence que la personne que je remplace. Merci.

LE PRÉSIDENT :

Nous aimerions terminer la séance vers 10 h ce soir, car il faut que nous rentrions à Chibougamau. Et, demain matin, nous repartons très tôt de Chibougamau. Ceux et celles d'entre vous qui veulent donner leur opinion, qui veulent prendre la parole, qui ont quelque chose à dire vont pouvoir le faire. Adressez-vous à Michael, donnez-lui votre nom, il va donc faire une liste.

Je vais vous expliquer quelque chose, après vous avoir écoutés vous-mêmes d'ailleurs. Je ne serai pas le seul à vous parler. Les autres également vous expliqueront un peu leur opinion. Mais, ensuite, nous allons regrouper toute l'information que nous allons rassembler ici pendant la consultation et, ensuite, nous remettons tout cela à Hydro-Québec qui va devoir étudier les opinions, les commentaires que vous voudrez bien partager avec nous et que tout le monde nous fera.

Quand nous aurons terminé, nous préparerons donc ce gros document et ce document sera envoyé au gouvernement du Québec et au gouvernement fédéral. Ils seront chargés de l'étudier. Et, au mois de juillet, nous espérons que ce sera terminé. Nous voulons avoir tout fait cela pour le mois de juillet.

Le gouvernement du Québec et le gouvernement fédéral prendront une décision. Ils devront décider, ils choisiront les responsables du projet, une fois qu'ils auront décidé d'aller de l'avant et, ensuite, les préparatifs auront lieu. Maintenant, je vais donner la parole à Michael. Je voudrais qu'il vous explique.

M. ÉRIC GIROUX :

Avant de commencer, j'aimerais vous faire remarquer à vous tous et toutes dans la salle qu'il existe deux documents qui sont à votre disposition. D'abord, cette petite feuille ici colorée, sur laquelle vous avez un résumé de tout le processus que nous suivons à l'heure actuelle. C'est écrit en français, en anglais et en cri. Ça, c'est disponible à la table où est assis Michael au fond de la salle.

Ensuite, pour la présentation assez brève que je vais vous faire maintenant, nous avons des diapositives et elles sont aussi traduites en cri. Voilà. C'est aussi disponible sur la table de Michael O'Neill au fond de la salle. Alors, prenez-en si vous voulez en prendre pour les ramener avec vous.

Il y en a un qui discute des directives. C'est le document dont Philip vous a parlé. C'est la raison d'être de notre réunion. L'autre, c'est une liste des grandes questions clés qui sont incluses dans ces directives. Peut-être que la liste n'est pas complète à 100 % parce que les partenaires ont beaucoup d'autres choses à évaluer au niveau de l'impact, mais on a pris les questions essentielles, néanmoins, les principales.

Donc, passons d'abord au processus de revue. Il y a deux processus comme monsieur Crépault vous l'a dit il y a quelques minutes, et Philip également. Nous avons l'Accord de la Baie James et son chapitre 22 qui est aussi un régime de protection de l'environnement et des communautés sociales. Il y a aussi la Loi canadienne sur l'évaluation de l'environnement. Ces deux processus sont regroupés là pour nous permettre de nous assurer que nous ferons une bonne évaluation de ce projet si important.

Et, pour la coordination de ces deux processus, on en parle également dans ce qu'on appelle couramment «La Paix des Braves». Vous connaissez sans doute déjà ce qu'on appelle JBNQA. C'est Hydro-Québec et le Grand Conseil des Cris, les Cris du Québec, les Inuits du Québec, le gouvernement du Canada, et la CBJNQ. Vous connaissez l'Accord qui couvre le territoire des Cris. Ici, vous voyez sur le lac Mistissini et Chibougamau en bas de la carte.

Ça, c'est nous, le Comité d'évaluation. C'est nous six, ici. C'est un organisme créé en vertu de l'article 22 de l'Accord de la Baie James. Il y a six membres qui ont été nommés par le gouvernement du Canada, le gouvernement du Québec et l'autorité régionale des Cris.

Que faisons-nous? Nous recevons toute l'information préliminaire sur le projet et nous recommandons sous forme de directives. Alors, ce que nous avons en face de nous, c'est un projet de directives. C'est disponible maintenant. C'est sur la table où siège Michael O'Neill. Ah! non? On me dit que non. Bon, il n'y en a plus. Il n'y en a plus. Mais c'est quand même disponible sur l'Internet et vous pouvez y avoir accès, soit par l'entremise du gouvernement canadien ou du gouvernement du Québec.

Alors, pour ce projet Eastmain-1-A et dérivation Rupert, nous avons l'Agence d'évaluation de l'environnement que monsieur Crépault représente également. La Loi sur l'évaluation de l'environnement canadienne a été mise en vigueur en 95 et on s'attend d'ici l'automne prochain à quelques modifications assez importantes.

Pour le projet Eastmain-1-A dérivation Rupert, la Loi de l'évaluation a commencé à se mettre en application en vertu de la Loi sur les pêcheries et sur les eaux navigables. C'est pour ça qu'il y a un autre processus ici qui a été mis en cours. Parce qu'il faut deux autorisations qui ont été émises par Pêches et Océans. Donc, l'Agence d'évaluation de l'environnement du Canada gère le processus. C'est pour ça que monsieur Jean Crépault est ici avec nous à la table, ce soir.

Donc, la petite brochure qui est à votre disposition vous mentionne les grandes étapes de ce processus d'évaluation et d'examen. Par exemple, en décembre dernier, on a reçu un avis de projet d'Hydro-Québec. Ensuite, le groupe qu'on appelle le COMEV a préparé une série de directives qui ont été envoyées à tous les participants.

Ce que nous faisons maintenant, ce sont les consultations publiques en vertu de ces projets de directives. Nous sommes ici pour vous écouter, savoir quelles sont vos préoccupations au sujet de ces directives et voir s'il y a quoi que ce soit à ajouter à ces directives. C'est pour ça que nous sommes ici, ce soir.

Après, les participants prendront ces directives et prépareront une déclaration sur l'impact du projet et ils présenteront ça à divers groupes qui les passeront en revue et qui poseront peut-être des questions. Ensuite, il y aura d'autres consultations publiques, à ce moment-là. Donc, vous aurez la chance de faire des projets également sur l'étude d'impact qui sera présentée par Hydro-Québec.

Ensuite, il y aura d'autres audiences publiques plus officielles encore. Donc, si vous voulez préparer un document, par exemple, ou alors venir parler devant les divers groupes pour exprimer vos inquiétudes, vos préoccupations, ce sera le moment à ce moment-là, l'année prochaine, de le faire.

Ensuite, il y aura les groupes de revue et de révision qui feront leurs recommandations et une décision finale sera prise au sujet des projets.

Donc, quelles sont les directives, maintenant? Et, bien, cette diapositive est traduite en cri là-bas. Ces directives vous soulignent la nature, la portée, l'étendue des déclarations d'impact social et environnemental. On souligne les grandes questions d'environnement concernant la population. Donc, on veut dire aux participants: «Voilà ce qui est très important pour le gouvernement. Voilà ce qui est important pour les populations touchées.» Et nous voulons nous assurer que vous allez voir tous les aspects de l'impact et que vous informerez les populations et les divers niveaux de gouvernement impliqués sur tous les impacts de ce projet.

Donc, ici, nous avons énuméré les grandes questions centrales ou clés que les participants doivent étudier. D'abord, le mode de vie des Cris et la santé des populations cries.

Les territoires de chasse traditionnelle des Cris et les usages qu'ils font de ces terrains. L'accès accru à ces territoires ou l'usage augmenté de ces territoires. Les conséquences pour les poissons ou l'habitat des poissons, en particulier les esturgeons ou l'anguille aussi. Ensuite, la détermination du débit minimum de la rivière Rupert.

Vous n'entendez pas? Alors, on va vous donner des écouteurs pour ceux qui ont besoin d'entendre en Cri. Il vous faut les petits écouteurs aussi, pas seulement l'appareil lui-même. Allez sur la chaîne 3 si vous voulez écouter le cri. Si vous voulez écouter le français, ça vous apprendra un petit peu de français, allez sur la chaîne 2, pour une petite leçon de français.

LE PRÉSIDENT :

(EN CRI, NON TRADUIT)

M. ÉRIC GIROUX :

Votre interprète crie s'excuse, elle a oublié de traduire.

Alors, une diapositive importante pour ce soir, c'est ce qui nous semble être les questions les plus importantes qui doivent être étudiées par les promoteurs dans leur étude d'impact. Ce n'est pas seulement le travail de six personnes. C'est aussi le travail de diverses personnes du gouvernement du Canada, du gouvernement du Québec, des spécialistes également engagés par les autorités crie qui ont tous travaillé pour préparer ces directives. Mais le mot final, de toute façon, de ces directives, la version finale a été préparée par le groupe qu'on appelle le COMEV, c'est-à-dire nous six.

Donc, un point très important, c'est le mode de vie cri et la santé des peuples crie, leur territoire de chasse et l'usage spécifique de ces terres par les Cris, l'accès augmenté et l'usage agrandi de ces territoires si le projet a lieu, toujours pareil, bien sûr, on parle du projet Eastmain-1-A et dérivation Rupert.

Ensuite, l'impact sur les poissons, sur l'esturgeon et les anguilles; la détermination du flot minimum de la rivière Rupert; les pollutions au mercure qui pourraient se répercuter sur la santé des hommes, des poissons, des animaux. Les oiseaux et l'habitat des oiseaux. Nous avons également les mammifères ainsi que leur habitat, les différentes plantes, y compris les plantes médicinales et toutes autres plantes, y compris tout autre territoire, y compris votre maison. Et vos propres idées.

Ce qui n'est pas inclus dans les directives peut être important selon vous, et si tel est le cas, vous devriez en parler maintenant. Monsieur le président.

LE PRÉSIDENT :

(EN CRI, NON TRADUIT)

Nous avons certaines personnes qui vous montreront comment. Alors, en premier, ils vont se préparer et vont vous présenter leur acétate, leur présentation.

C'est une nouvelle technologie.

M. PHILIPPE MORA :

Monsieur le président, membres du Comité d'évaluation, mesdames et messieurs, je m'appelle Philippe Mora, directeur de projet pour EM-1-A et le projet de dérivation de la rivière Rupert, et je suis également responsable de l'entente. Je vais vous faire une présentation assez brève de ce que nous voulons dire par le projet de la centrale de l'Eastmain-1-A et la dérivation Rupert.

En premier lieu, nous allons essayer de vous présenter un résumé des objectifs du projet et, chose très importante, car je sais qu'il y a encore un certain degré de confusion dans certains esprits, je vais faire une distinction entre la centrale de Eastmain-1 et la centrale Eastmain-1-A et la dérivation Rupert. Après ça, une présentation du projet de la centrale de l'Eastmain-1-A et dérivation Rupert.

Je vais vous montrer l'implication des utilisateurs du territoire, la conception du projet et, en conclusion, on vous donnera un programme sommaire de réalisation du projet.

Objectifs du projet. Selon Hydro-Québec, nous voulons poursuivre la mise en valeur des projets hydroélectriques concurrentiels et assurer la croissance soutenue des ventes d'électricité sur les marchés de gros et celle du parc de production d'Hydro-Québec Production.

Il y a une certaine confusion quand on nous demande que veut dire la Société d'énergie de la Baie James. Et bien, très brièvement, Hydro-Québec Production est le promoteur et la Société d'énergie de la Baie James est le contracteur principal, responsable des études techniques environnementales, écologiques, pour l'évaluation de l'impact.

La Société d'énergie de la Baie James est le maître d'oeuvre des études techniques et de tout ce qui sera construit sur le territoire.

En premier, on va établir la différence entre Eastmain-1 et Eastmain-1-A. Eastmain-1 est un projet qui est en voie de construction. Certains d'entre vous ont peut-être des membres de votre famille qui travaillent sur ce projet depuis l'année dernière. Situé à l'est de Eastmain, nord de Nemiscau, le travail de construction a commencé en juillet dernier, commençant par la construction d'une route qui lie Nemiscau au site de Eastmain-1 où il y a la centrale. Une deuxième route sera construite de ce site au site du barrage et du déversoir, soit à peu près 13 kilomètres.

La construction de la route l'été dernier a permis à la SEBJ de déplacer des modules pendant l'automne et l'hiver pour commencer la construction du camp. L'aspect le plus important

du projet Eastmain-1 sera la construction d'une centrale équipée de trois turbines-alternateurs pour une capacité totale installée de 480 MW, un barrage et évacuateur qui se trouvent à peu près à 13 kilomètres à l'est de la centrale. Il y a également différentes digues pour contenir le réservoir EM-1.

Ici, vous avez une image de la route de Nemiscau jusqu'au campement de l'Eastmain et, ici, la phase 1 de ce campement. L'année dernière, on avait à peu près 400 travailleurs dans le camp de Nemiscau et, ici, à Eastmain-1, nous avons à peu près 650 travailleurs. Nous avons noté que des Cris et des non-Cris travaillent ensemble sur le même camp.

Maintenant, Eastmain-1-A et la dérivation Rupert est dans la phase préconception. Ce n'est pas en train de construction, c'est en train de développement, d'évaluation. Et, ici, nous travaillons à la préparation des études environnementales et techniques pour soumettre une évaluation d'impact.

La construction commencera avec certaines personnes vivant dans le camp Nemiscau, travaillant sur la route en direction du camp de travail, du campement de Rupert et les grandes structures seront, en premier, un barrage sur la rivière Rupert, après ça un autre barrage sur la rivière Lamare, et trois barrages sur la rivière Nemiscau. Il y a les trois embranchements de cette même rivière.

La grande différence entre le barrage de Rupert, c'est que nous allons dériver une partie de la rivière, tandis que dans le cas de la rivière Nemiscau et Lamare, nous permettrons un débit qui traversera le barrage.

Du barrage, nous allons forcer l'eau en direction sud, en direction du réservoir de Eastmain-1. Il y aura la construction d'une série de digues le long du côté ouest de la baie, la baie en amont, pour forcer la rivière à aller vers le nord. Après cela, il y a un ouvrage régulateur à mi-chemin entre le bief Rupert en amont et en aval pour permettre un débit de 800 000 mètres cubes par seconde. Après, cela s'en va vers la rivière Taché jusqu'à Eastmain-1-A.

Pourquoi cette direction pour l'eau? Vous vous rappellerez probablement que quand nous avons fait les études préliminaires en 1999, nous cherchions la voie optimale. Et, par optimale, une des contraintes prises en considération était de ne pas toucher le lac Mesgouez, ne pas toucher le lac Cramoisy, de ne pas avoir d'impact sur les territoires catégorie 1 et d'avoir aucun effet sur le lac Mistissini. Nous voulons également avoir une zone minimale et c'est comme ça qu'on est arrivé à la variante Cramoisy 2001.

Alors, nous, on va aller du sud vers le nord et on traversera les turbines d'une centrale installée près de l'Eastmain-1. La centrale de l'Eastmain-1-A serait équipée avec quatre groupes de turbines pour faire 770 MW maximum. Après cela, le courant va vers la rivière Lagrande pour rentrer dans le réservoir LG-1 et Bourassa. Et, après cela, ça repasse dans les turbines.

En cours de route, l'eau traversera La Sarcelle. Comme vous le savez à ce moment-ci, on a un ouvrage de régulateur composé de trois portes pour permettre le supplément de 600

mètres cubes/seconde. Nous devons construire une quatrième porte. Mais, dans l'Accord Boumhounan signé entre Hydro-Québec et les Cris, il y a un article spécial, un chapitre spécial, qui dit que les Cris ont une option. Et cette option est de construire une petite centrale au lieu d'une quatrième porte, qui permettrait la production de 1 TW supplémentaire par année. Cette décision doit être prise avant la fin de l'année 2003.

Comme je l'ai dit, nous avons fait des études préliminaires en 99, mais ce n'est qu'en 2002 que nous avons envoyé des équipes sur les différents territoires touchés et impactés par le projet pour étudier différents sujets, tels que la qualité de l'eau, régime thermique, régime des glaces, mercure, géomorphologie, océanographie, poissons, débit réservé écologique, végétation, grande faune, petite faune, espèces fauniques rares, oiseaux, utilisation du territoire par les Jamésiens et les autres utilisateurs, utilisation du territoire par les Cris, aspects sociaux, archéologie, études forestières. Et certains d'entre vous peuvent avoir participé.

Alors, je vais reprendre. Les études principales que nous avons effectuées pendant l'année 2002 parlaient de la qualité de l'eau, des régimes thermiques et régime des glaces, le mercure, le géomorphologie, l'océanographie dans la baie Rupert, les poissons, le débit réservé écologique — et quand je parle de poissons, je devrais le dire au pluriel — débit réservé écologique, végétation, grande faune, petite faune, espèces fauniques rares, les oiseaux, l'utilisation du territoire par les Jamésiens et les autres utilisateurs, ainsi que l'utilisation du territoire par les Cris, les aspects sociaux, l'archéologie et les études forestières.

Et, comme je l'ai dit, beaucoup d'entre vous êtes conscients de ceci, parce que vous avez participé avec nos équipes. Ça dépendait un peu des lignes de trappe sur lesquelles on a travaillé.

Alors, on va continuer nos sujets: la géodésie, la cartographie, les relevés hydrométriques, relevés bathymétriques, investigations géotechniques, et hydraulique.

Maintenant, quand on parle de l'implication des utilisateurs du territoire à la conception du projet, vous savez que nous avons signé la Convention Boumhounan. Un groupe de travail a été formé, qui représente les différents groupes des Cris. L'Entente Boumhounan et l'Entente entre le Grand Conseil des Cris, l'Administration régionale crie, l'Association des trappeurs cris, la bande d'Eastmain, la nation crie de Mistissini, la bande de Nemaska, la bande de Waskaganish, Hydro-Québec et la SEBJ.

Vous trouverez dans la Convention Boumhounan des garanties d'Hydro-Québec et de la SEBJ, des assurances et des engagements spécifiques vis-à-vis la nation crie.

Le groupe d'étude de faisabilité Cris/Hydro-Québec, c'est un forum d'échanges continus entre les communautés mentionnées ci-dessus, la bande de Chisasibi, la bande de Wemindji, certains organismes autochtones régionaux et les responsables des études d'avant-projet. C'est-à-dire que ça nous permet non seulement d'effectuer ces études avec des représentants de la nation crie, mais également de les conseiller en avance de ce qui devrait être étudié, d'obtenir leurs conseils et d'effectuer les études en connaissance de cause. Après cela, une fois les

résultats obtenus, on doit leur donner l'occasion de montrer ces résultats et d'obtenir leurs commentaires.

Nous avons également créé un forum d'information et d'échange avec les grands intervenants dans différentes régions, surtout Chibougamau. Nous contactons également les différents intervenants, les municipalités, les organismes environnementaux, les gouvernements. Alors, là, il y a des échanges et on les avise de nos études, et on obtient leurs questions et leurs commentaires.

Ces forums parlent du déroulement des études d'avant-projet, se veulent une structure souple et flexible, permettent d'obtenir davantage de précisions sur les préoccupations et les connaissances du milieu pour les intégrer au plus tôt au processus d'études.

Et, voici le programme sommaire de réalisation du projet de l'Eastmain-1-A et dérivation Rupert. En 2002, nous avons commencé le début de l'avant-projet. Au printemps 2004, nous avons l'intention de faire le dépôt du rapport de l'étude d'impact sur l'environnement aux autorités responsables. À l'automne 2005, c'est la date prévue d'obtention des autorisations gouvernementales. En 2007, la dérivation provisoire sera telle qu'on aura une dérivation provisoire, et en 2010, on pourra mettre en service la centrale et la dérivation. Merci.

LE PRÉSIDENT :

Merci, monsieur Mora.

(EN CRI, NON TRADUIT)

Je vais demande le Chef John Longchap.

Mr. JOHN LONGCHAP :

Alors, les personnes de Mistissini, je vous remercie d'être venus à cette réunion pour venir écouter ces présentations et consulter et vous prononcer et de faire vos recommandations.

Vous êtes venus ici pour nous parler de l'effet, selon vous, de ces dérivations sur le territoire, l'effet sur les animaux, la terre, les oiseaux et l'effet sur les trappeurs cris, l'effet de ce projet. Vous êtes venus ici pour nous parler également de l'impact de ces dérivations sur vos territoires de chasse. Vous avez maintenant la possibilité de vous prononcer, de faire des recommandations, de poser des questions.

Alors, je souhaite la bienvenue aux personnes de l'extérieur de la communauté. Je vois des personnes de Chibougamau et des personnes des autres communautés. Alors, je vous souhaite la bienvenue. J'aimerais également souhaiter la bienvenue aux membres du panel, les représentants du gouvernement fédéral, ainsi que les représentants du gouvernement provincial, ainsi que les représentants de la nation crie.

Alors, je vous souhaite la bienvenue et j'espère que nous pourrons avoir une bonne réunion, et que ces discussions seront utiles et qu'on aura un rapport d'impact qui pourra incorporer vos positions. Alors, j'espère que tout cela sera ajouté au texte, ainsi qu'aux lignes directrices.

Une fois de plus, je vous souhaite la bienvenue.

LE PRÉSIDENT :

Merci, chef John Longchap. Alors, j'encourage ceux qui veulent se prononcer, qui veulent poser des questions, faire des recommandations, je vous demanderais de donner vos noms à monsieur O'Neill et lui nous dira qui vous êtes. Alors, je vous encourage tous et toutes à parler. Alors, vous avez la table ici, à l'avant. Les personnes qui ont quelque chose à dire doivent se présenter.

Je demanderais à Bella. Alors, Bella Petawabano va nous faire une présentation au nom de l'autorité de santé crie.

«J'ai besoin de cinq minutes pour me préparer» dit-elle. Alors nous allons donner une petite pause de cinq minutes pour qu'elle puisse se préparer à faire sa présentation.

SUSPENSION DE L'AUDIENCE

REPRISE DE L'AUDIENCE

LE PRÉSIDENT :

Alors, je crois que notre invitée est prête et elle va donner une copie de son texte à notre secrétaire. Comme ça, il y aura une copie qui sera disponible par la suite pour les membres du Comité pour les dossiers. Alors, Bella, vous avez la parole.

Mme BELLA PETAWABANO :

Merci, monsieur le président. Merci à tous les membres du Comité d'évaluation.

Oui, oui, son micro est bien branché. On l'entend. On l'entend bien, oui, oui. Ça marche. C'est juste que le son n'est pas très fort, mais on l'entend. Peut-être que les gens dans la salle n'entendent pas bien, n'ont pas assez de son, eux. Ça marche, là? On dit que le volume est trop bas dans la salle, je pense que les haut-parleurs sont un peu faibles, mais dans la cabine d'interprète, ça marche très bien.

Je recommence donc, dit-elle. Merci beaucoup, monsieur le président. Merci aux membres du Comité d'évaluation et à tous les membres ici assemblés. Bonsoir! Je suis de la région où je vis maintenant depuis 30 ans. Je m'occupe des services sociaux, du conseil de la santé. Je représente les Cris. Je représente les autorités de santé des Cris. Je parle également au nom des gens de Mistissini.

Je n'ai pas de document pour l'instant à vous remettre, mais je signale au Comité d'évaluation que c'est la même présentation que celle que j'ai faite à Montréal déjà. C'était devant un public différent, bien sûr. Alors, je regrette de ne pas avoir de copies en grand nombre ici pour

vous en distribuer à tous et à toutes, mais il y aura une version qui sera remise au Comité d'évaluation. Donc, voilà.

Les objectifs de ma présentation, c'est d'abord de vous communiquer les points importants au sujet des directives et ceci, du point de vue de la santé publique. Les directives dont je parle sont évidemment les directives qui ont été présentées dans le rapport du Comité d'évaluation. Je veux donc parler de ces directives qui ont été mentionnées là.

Les directives sont bonnes dans l'ensemble mais, tout de même, nous voudrions faire quelques commentaires sur certains points mineurs, disons, qui ont peut-être été oubliés ou manqués dans les directives. Parfois, ça sera répétitif, parce qu'en fait c'est déjà dans les directives, mais nous voulons quand même insister sur l'importance de ces directives.

L'objectif de cette évaluation de l'impact, c'est d'essayer de minimiser les effets négatifs et, au contraire, de tirer un maximum d'effets bénéfiques de ce projet pour l'environnement et pour toute la population. Normalement, ce genre de session consiste à faire des recommandations au Comité d'évaluation. Mais nous voulons aussi vous donner de l'information à tout le monde, à toute la communauté en général, à la communauté crie. Nous voulons les mettre au courant des conséquences possibles sur la santé d'un projet semblable à celui-ci.

Ça ne va plus là, elle a besoin d'un technicien, l'écran est trop bas pour elle. Il y a quelque chose qui ne marche pas. On nous dit que c'est son ordinateur peut-être. Bon, que faire? Il faut juste continuer? Alors, apparemment on n'arrive pas à régler la taille des dispositives, alors il en manquera des petits bouts.

Donc, quelques remarques au sujet de projets précédents. Il y a très peu d'informations disponibles sur la population des Cris avant que les constructions de projet d'Hydro-Québec aient commencé dans la région et c'est donc difficile de déterminer l'impact de ces projets sur ces populations. C'est aussi très important de pouvoir représenter un portrait exact de la santé des gens de la région pour, ensuite, pouvoir évaluer l'impact de projets semblables dans la région, à l'avenir.

Maintenant, la définition de la santé pour les Cris. Et bien, il y a quatre proposantes, comme vous le voyez sur mon écran. Les Cris ont une relation très intime avec l'environnement. Il y a la santé spirituelle, le sens de sa propre valeur.

La santé mentale, les pensées, les idées, l'intellectuel. Par exemple, apprendre ce qui concerne le diabète, divers événements, apprendre à se discipliner soi-même.

Ensuite, la santé physique. Ça, c'est, par exemple, savoir bien manger, faire de l'exercice régulièrement, contrôler le poids.

Ensuite, il y a la santé émotive, faire face au stress, faire face à l'anxiété ou à la peur ou à la colère.

Donc, en dehors de ce portrait classique, les divers participants du projet doivent montrer quel impact aura leur projet sur la santé physique, spirituelle, morale et émotive de la population.

Maintenant, qu'est-ce qui détermine la santé? Bien, vous voyez là de nombreux points sur ma diapositive et je m'excuse encore une fois, vous ne verrez pas tout puisque le bas de l'écran est coupé. Il y a d'abord un réseau de soutien social. Ça, ça aide beaucoup dans la santé. Les conditions de travail et le fait que l'on travaille ou pas. L'environnement financier de la personne. L'éducation de la personne. Le développement pendant la petite enfance et également l'héritage génétique ou biologique, et les pratiques personnelles de santé, les connaissances ou les pratiques de la personne, son revenu également, et son statut social. Voilà tous les déterminants qui influencent sur la santé d'un individu.

Maintenant, parlons du mercure. Le mercure a beaucoup d'effets toxiques. C'est bon de manger du poisson pour la santé parce que ça contient les acides gras essentiels, notamment oméga-3. Mais, malheureusement, le mercure pollue maintenant les eaux et se retrouve dans le poisson.

Les promoteurs du projet vont devoir présenter un portrait exact des changements qui ont eu lieu pour les poissons et pour les populations humaines. Les promoteurs doivent montrer quelle est la situation en ce qui concerne la pollution au mercure et les conséquences pour les poissons aussi bien que pour les êtres humains, et montrer donc ce qui a eu lieu et ce qui pourrait avoir lieu.

Il faut également faire particulièrement attention au niveau de mercure retrouvé dans les poissons et surtout en ce qui concerne les espèces de poisson consommées par les Cris et pêchées dans les lacs où pêchaient les Cris traditionnellement, et pas seulement dans les lacs qui seront touchés directement par le projet.

Le promoteur du projet devrait présenter un portrait du régime alimentaire des Cris et évaluer l'impact des projets sur les habitudes alimentaires des gens. Il faudra faire attention à la consommation de poisson. D'abord, est-ce que ces poissons seront toujours disponibles. Et, ensuite, les niveaux de consommation des divers groupes: personnes âgées par rapport aux personnes jeunes; personnes vivant dans le bois par rapport aux personnes vivant dans des communautés plus urbaines; etc.

Ensuite, vu l'expérience que l'on a eue avec le complexe de La Grande, je crois qu'il faut que les promoteurs prennent en considération la perception des Cris par rapport au problème du mercure et par rapport aux changements qu'ils ont observés dans leur santé en général et dans les ingrédients qui rentrent dans leur régime alimentaire.

L'évaluation du risque ne doit pas se limiter au mercure. Il faut tenir compte de tous les autres risques pesant sur la santé ou pouvant nuire à l'environnement et découlant de ces projets. D'après les directives, les promoteurs doivent évaluer tous les risques pour la santé, en particulier en ce qui concerne l'exposition donc au mercure. L'évaluation du risque, c'est une

comparaison entre la réalité et les normes qui ont été établies par l'OMS, par exemple, ou en vertu de la Loi sur la protection de la santé de Santé Canada.

L'Office de la santé des Cris est en train d'essayer de mettre au point un système de valeurs pertinent à la nation crie. Nous pensons que l'évaluation de l'exposition aux polluants doit être faite en vertu des normes qui existent déjà dans le contexte des procédures déjà établies par le ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec. Nous suggérons également que les avantages de la consommation de poisson doivent être pris en considération, doivent être mentionnés dans l'évaluation.

Parlons maintenant des changements socio-économiques et culturels que ces projets pourraient entraîner. Les promoteurs devraient bien présenter un portrait des changements socio-culturels que l'on pourra anticiper suite à la construction du projet, en tenant compte de tout ce qui s'est déjà produit lors de la construction des projets précédents d'Hydro-Québec.

Il ne faut pas oublier, par exemple, le taux de natalité, le taux de mortalité, le taux de suicide, les divers niveaux d'éducation, le taux de chômage, le genre d'emplois offerts aux gens, la transformation de la qualité de vie ou du style de vie des petites communautés locales, et des conditions qui règnent dans leur région et qui sont essentielles à la préservation de leur style de vie et à leur développement.

Problèmes de drogue et d'alcool. Les promoteurs devraient faire de la recherche détaillée sur ce qui s'est déjà produit dans le passé et ce qu'on peut anticiper pour l'avenir au niveau de l'abus de drogue et d'alcool, et les problèmes survenus ou les remèdes employés pour aider les Cris des régions affectées. Le fait que les Cris auront davantage accès à l'alcool ou aux machines vidéo ou à la loterie, par exemple, tout ça doit être également discuté.

Les promoteurs doivent également expliquer comment on peut mieux gérer ces problèmes d'abus d'alcool et de drogue, ou la prostitution, ou le jeu, tous ces problèmes qui pourront intervenir, surtout pendant la phase de construction du projet.

L'activité physique. Si on inonde des territoires, le projet va contribuer à faire baisser le taux d'activité physique pour une grande partie de la population. Le niveau d'activité physique doit être pris en considération, parce que ce niveau peut déterminer l'apparition de maladies, comme l'obésité ou le diabète.

Si, par exemple, il y a des erreurs faites par des êtres humains, ou des actes de terrorisme, ou des événements naturels comme des tremblements de terre, par exemple, tout cela pourrait avoir un impact considérable sur des constructions comme des barrages. Les promoteurs doivent présenter un plan de mesures d'urgence qui montreront comment on peut réagir de façon adéquate si, par hasard, il y avait un tel accident qui se produisait.

Diverses mesures pourraient être prises en considération. Par exemple, renforcer les programmes de langue française du Conseil scolaire cri pour les adultes et les enfants de façon à augmenter les possibilités d'emploi pour les Cris dans tous ces nouveaux projets. Il faut renforcer

les programmes du Conseil scolaire cri dans tous les domaines techniques et, aussi, dans le domaine de la nutrition.

Il faut donner diverses possibilités aux communautés pour leur permettre d'augmenter le niveau d'activité physique chez les gens pour compenser le fait qu'ils n'iront plus aussi souvent à la pêche ou faire de la chasse ou de la trappe. Peut-être construire des piscines dans les communautés ou des équipements sportifs.

Il faudrait renforcer les programmes de santé publique et de santé mentale des autorités de santé des Cris, surtout en ce qui concerne l'abus d'alcool, l'abus de drogue ou la passion du jeu atteignant un niveau pathologique. Aussi, l'angoisse ou la peur ou la frayeur que les gens vont peut-être éprouver devant la perte de leur terre traditionnelle ou de leur mode de vie traditionnel.

Contribuer aussi à des programmes de santé publique pour éviter les noyades, parce que, par exemple, les gens qui ont l'habitude de se déplacer en motoneige doivent tenir compte du fait que la glace peut fondre plus rapidement si la température s'élève, à cause de la construction de ces barrages dans certaines régions.

En fait, il faut un suivi également, un suivi sur la santé de la population, le bien-être de la population. Les promoteurs devront expliquer comment ils entendent collaborer avec les départements de santé publique régionaux pour voir quelles seront les mesures prévues pour remédier aux problèmes qui pourraient se produire pendant la période de construction ou pendant toute la période d'existence du projet.

Voilà donc les préoccupations majeures du département de santé des Cris. Merci de m'avoir permis de venir vous faire cette présentation ce soir. Je pense que mon public avait besoin d'entendre cela, ce soir. Vous, vous l'avez déjà entendue, bien sûr, mais c'était important pour le public de ce soir.

LE PRÉSIDENT :

Merci. Merci de nous avoir expliqué toute cette recherche qu'il va falloir faire avant que le projet ne puisse être mis en construction. Nous ne pourrons certainement pas répondre à toutes les questions posées par Bella, ici ce soir, mais nous ne pourrons pas non plus vous assurer que Hydro-Québec va pouvoir étudier tout cela. Mais les commentaires que nous avons entendus ici, ce soir, sont très intéressants. Il y a beaucoup de suggestions intéressantes aussi.

Notre Comité ne peut pas répondre point par point à tous les commentaires qui ont été faits par Bella ici, ce soir. Mais nous allons certainement les prendre en considération et étudier toutes ces suggestions, toutes ces préoccupations et nous en tiendrons compte quand nous préparerons les directives finales.

Alors si maintenant vous voulez poser des questions, nous allons vous donner le micro. Les membres du Comité sont là pour vous répondre. Mais d'abord, je vais leur demander si eux-mêmes ont des questions à poser ou des commentaires à faire. Oui? Je vais commencer ici, à ma gauche.

M. ÉRIC GIROUX :

Mademoiselle, j'ai une question. On l'a déjà posée à Montréal, mais je vais la répéter ici pour la salle. Vous parlez de la pollution au mercure et donc d'un niveau de toxicité à établir pour les Cris. Est-ce que vous savez quand ces nouveaux chiffres, ces nouvelles valeurs seront établis et disponibles?

Mme BELLA PETAWABANO :

Non, je ne peux pas vous donner de date encore. Mais je peux vous dire qu'on a déjà commencé le processus en vue d'avoir des discussions là-dessus et d'étudier toutes les variables dont je vous ai parlé.

M. ÉRIC GIROUX :

Alors, pour l'instant, de quoi s'agit-il? Quelles sont les valeurs de Santé Canada?

Mme BELLA PETAWABANO :

Les valeurs de Santé Canada et celles de l'OMS, et aussi celles du gouvernement canadien, du ministère de la Santé, sont très élevées.

M. ÉRIC GIROUX :

Très bien. Merci.

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Brian Craik.

M. BRIAN CRAIK :

Je n'ai pas pu poser cette question à Montréal, mais j'y ai réfléchi depuis. Je pense aux gens qui travaillent dans le domaine de la santé pour les Cris. Vous avez certainement déjà fait beaucoup de recherches déjà sur les sujets que vous avez mentionnés. Alors, vous savez certainement comment le mercure dans le poisson, par exemple, a déjà affecté les populations, parce que nous savons que la population crie aime beaucoup manger du poisson et, aussi, qu'ils ont souvent des problèmes d'abus de drogue et d'alcool. Il y a eu beaucoup d'effets négatifs à cause de l'introduction de l'alcool dans le mode de vie des Cris.

En ce qui concerne les effets de l'alcool sur les Cris, j'aimerais vous demander si vous avez fait des études là-dessus. Est-ce que vous avez évalué ces effets, ces effets négatifs? Et est-ce que Hydro-Québec est responsable d'une partie de ce projet, par exemple en ce qui concerne l'abus d'alcool?

À Chisasibi, où il y a déjà eu des projets hydroélectriques, on a déjà vu beaucoup d'effets négatifs suite à l'abus d'alcool par les populations locales. Ils sont sûrement fait de la recherche dans cette région-là déjà et peut-être qu'on pourrait obtenir ce document.

Mme BELLA PETAWABANO :

Les autorités de la santé cries désirent entendre parler de tout cela et être informées des résultats des travaux de recherche qui ont déjà été faits. Nous aimerions pouvoir ensuite faire nos propres commentaires sur ces études, participer et expliquer ce que nous savons.

LE PRÉSIDENT :

Merci. Est-ce qu'il y a d'autres questions, d'autres commentaires de la part des membres du Comité? Non? Il y a d'autres personnes peut-être qui vont faire une présentation maintenant.

Sur ma liste, j'ai le nom d'Allan Neeposh.

M. ALLAN NEEPOSH :

Bonsoir à tout le monde, membres du Comité d'évaluation, représentants d'Hydro-Québec, bonjour! Ma préoccupation est que j'ai été employé avec la Corporation Inmet depuis six ans. Est-ce que Hydro-Québec a le plan d'éliminer la discrimination et le racisme dans la région de la Baie James? Ça, c'est une question qui me préoccupe grandement.

J'ai vu tous les trucs, tous les pièges et j'ai entendu la parole. Graduellement, ils réduisent l'emploi des Cris à Troilus. Alors, je vois qu'ils veulent exploiter le peuple cri et puis ils veulent détruire leur dignité, c'est quelque chose que je n'apprécie pas. Alors, est-ce que Hydro-Québec a le même plan? Est-ce qu'ils veulent éliminer les Cris, retirer leurs emplois?

LE PRÉSIDENT :

Ça, c'est une question dirigée directement à Hydro-Québec. Je ne sais pas si monsieur Philippe Mora a un commentaire à faire en réponse à cette question. Cette question soulevée par cet intervenant concernant la discrimination dans l'emploi des Cris. Monsieur Philippe Mora, est-ce que vous avez des commentaires?

M. PHILIPPE MORA :

Et bien, nous avons aucune intention de faire de la discrimination. Ce que je peux vous dire sur le projet EM-1-A, nous avons le tiers des travailleurs qui sont cris, 32 à 35 %. Et nous essayons d'encourager les Cris à recevoir de la formation dans les différents métiers et nous espérons que si tel est le cas, on pourra augmenter le niveau d'emploi des Cris.

Nous allons également commencer, il peut y avoir des problèmes d'échanges dus au fait que les Cris, en général, ne parlent pas le français et la plupart des travailleurs parlent le français. Alors, cet été, on aura des cours de français pour encourager les Cris à apprendre à parler français et j'espère que cela va améliorer les rapports qui existent entre ces deux groupes de travailleurs.

Comme je le disais plus tôt, à ce moment-ci, nous ne faisons pas de discrimination. Les travailleurs cris ainsi que non-cris sont logés dans les mêmes campements et ils mangent dans la même cafétéria, et nous essayons d'encourager des sports dans la communauté Nemaska où on réunit des Cris et non-Cris qui jouent ensemble. Alors, non, nous n'avons aucune intention de faire de la discrimination. Nous voulons aider à réduire la discrimination, mais il y a toujours le facteur humain et il faut travailler avec les deux communautés.

M. ALLAN NEEPOSH :

Pourquoi les francophones ne peuvent pas prendre des cours d'anglais?

M. PHILIPPE MORA :

Et bien, oui, certaines personnes ont suggéré cela et on va probablement essayer cela aussi. Oui.

M. ALLAN NEEPOSH :

Alors, il faudrait éliminer le projet de Loi 101.

M. PHILIPPE MORA :

Ça, ce n'est pas entre mes mains.

LE PRÉSIDENT :

Merci, monsieur Philippe Mora. Je remercie Allan Neeposh et Philippe Mora pour cet échange de point de vue.

Je veux vous dire que ceci est une séance de consultation publique, pas seulement pour les Cris mais pour le public qui inclut les non-autochtones. S'il y a des personnes qui ne sont pas résidentes dans le territoire, qui veulent faire des commentaires, ils sont les bienvenus. Sam Awashish.

M. SAM AWASHISH :

Est-ce que vous m'entendez? La seule chose que je voulais dire, c'est que cette consultation qui a commencé un peu après 7 h, alors cette consultation est extrêmement importante. Ici, nous parlons de notre territoire, l'effet sur notre territoire et comment va-t-on réagir à tout ceci. Trois heures, c'est insuffisant pour trouver des solutions à nos problèmes. Trois heures, c'est insuffisant pour faire des recommandations, pour formuler des réponses aux problèmes.

Moi, j'ai été élevé et j'ai vécu de la terre, et beaucoup de ceci aura un impact sur les enfants à l'avenir. C'est pour cela que je dis pourquoi nous donne-t-on seulement deux heures pour réfléchir à tout cela? Pourquoi ne peut-on pas avoir plus de temps pour réfléchir aux commentaires que nous aimerions faire? Voilà ma question. Est-ce que c'est la seule consultation, la seule occasion que nous aurons pour consulter?

LE PRÉSIDENT :

Et bien, je vais essayer de répondre à la question de Sam. Ceci est notre première consultation à Mistissini. La raison d'être de cette soirée, de cette consultation est d'apprendre de vous quels sont les sujets que Hydro-Québec devrait étudier. Hydro-Québec vous demande ce que vous pensez et quelles sont vos recommandations.

En juillet, le 8 juillet de cet été, c'est à ce moment-là, le 8 juillet, que se termineront nos consultations. Nos consultations avec les Cris et avec les anglophones et les francophones du territoire. Hydro-Québec veut réunir toute cette information, toutes ces recommandations avant d'aller de l'avant avec ce projet.

Après le 8 juillet, nous allons réunir toutes les recommandations qui auront été obtenues des Cris, des anglophones et des francophones. Alors, les recommandations qui auront été formulées par la population concernant ce projet seront disponibles à ce moment-là.

Alors, la présentation qui a été faite par le représentant d'Hydro-Québec, dans sa présentation, il nous a montré exactement où seront situés les barrages et l'impact sur le territoire. Et Sam a raison quand il dit que ceci aura un impact, une incidence sur nos enfants et leurs enfants. Mais notre objectif ici, ce soir, c'est de compléter ces consultations avant que Hydro-Québec n'entreprenne le projet. Cela permettra de réunir toutes ces recommandations. Quand nous aurons fini ici, nous allons faire ces consultations dans d'autres communautés crie.

Hydro-Québec nous a dit qu'à l'avenir, ils vont rédiger un document concernant les effets sur le territoire, et dans ce document, ils vont nous dire quel sera l'effet du territoire, quel sera l'effet sur les Cris, quel sera l'effet sur les anglophones et quel sera l'impact sur les francophones.

Alors, une fois ce document complété, il y aura une autre consultation. Quand toute cette information sera réunie, il y aura une deuxième consultation basée sur ce document. Et cette consultation aura lieu avant que les gouvernements ne donnent leur aval sur la construction de ce projet.

Alors, le représentant d'Hydro-Québec a mentionné qu'en l'an 2005, à l'automne 2005, à ce moment-là les gouvernements décideront de donner ou pas leur aval à ce projet. Mais nous sommes maintenant en juin 2003. Il nous reste encore au moins deux ans de consultation, de discussion. Il nous reste, comme je disais, deux ans avant que les gouvernements ne doivent décider si, oui ou non, ils autoriseront Hydro-Québec à entreprendre ce projet. Il nous reste presque deux ans. Un peu plus de deux ans pour compléter cette consultation, pour faire la recherche avant que Hydro-Québec aille de l'avant.

C'est à ce moment-là que Hydro-Québec devra développer un document qui aura réuni toutes les recommandations, qui présentera tous les effets de ces barrages, de la dérivation de la rivière. Ce document devra également contenir les commentaires, les opinions de la population

du territoire. Une fois ce document complété, une fois de plus, tout vous sera soumis pour discussion. Alors, à ce moment-là, vous aurez de nouveau l'occasion de vous prononcer.

M. SAM AWASHISH :

J'avais une autre question. Parmi ceux qui sont ici, il n'y a pas le quart d'entre nous qui avons pu faire nos recommandations ou présenter nos opinions. On nous a dit qu'on devait terminer la séance à 10 h et il est déjà 9 h 30. Il me semble que le temps est extrêmement limité, trop limité pour nous permettre à tous de communiquer nos points de vue, nos opinions. Alors, moi, je vous recommanderais d'écouter ce que nous avons à dire. Merci.

LE PRÉSIDENT :

J'aimerais remercier Sam Awashish de cette intervention, mais j'aimerais vous rappeler que cette consultation sera complétée avec les Cris, les francophones, les anglophones, ce sera terminé pour le 8 juillet. Comme je le disais, ceci va continuer jusqu'au 8 juillet. Et vous avez la possibilité également de nous écrire, de nous envoyer vos questions et recommandations par lettre. Et notre représentant ici pourra vous donner l'adresse où nous envoyer ces lettres.

Alors, il y a ce processus public, les audiences ne sont qu'un moyen de consulter le public. L'information est disponible sur le site Web du gouvernement provincial, sur le site Web du gouvernement fédéral. Vous avez de l'information sur les directives préliminaires. Et, si vous voulez de plus amples renseignements concernant ce projet EM-1-A et les autres projets, cela, je suis certain, est disponible sur le site Web d'Hydro-Québec.

Et je dois vous dire que nous allons continuer à réunir vos questions et vos commentaires concernant les directives préliminaires jusqu'au 8 juillet. Vous pouvez nous communiquer par courriel ou par courrier. Les adresses sont disponibles. Le secrétaire, ici, Michael O'Neill pourra vous fournir nos adresses.

Alors, voilà les autres moyens de communiquer. C'est par ces voies-là que vous pouvez communiquer vos préoccupations et vos commentaires concernant cette ébauche de directives.

Quand on a été à Montréal, il y a eu d'excellentes présentations et il y a eu la présentation... alors, nous avons eu une présentation à Montréal, nous avons également cette information qui est disponible au bureau de l'autorité cri à Montréal, 267, rue Duke, H3C 2M2. Et vous pouvez obtenir ces informations ou cette adresse du bureau de l'autorité autochtone ici, à votre bureau de Bande. Et un bureau d'information sera ouvert dans les bureaux montréalais de ce groupe cri et vous pouvez obtenir l'adresse du bureau de Bande ici pour obtenir l'adresse du bureau cri à Montréal. Vous pouvez obtenir tous ces renseignements du bureau cri de Montréal. Toute l'information y est disponible.

Mme BELLA PETAWABANO :

Je comprends ce que Sam nous disait. Le temps, ici, est extrêmement limité et moi je voulais vous dire ce que nous avons fait à l'autorité de santé. Il y a également le document qui a été préparé par Philip. Alors, nous avons pris ce document, nous l'avons étudié, nous avons évalué ce document et nous avons étudié tout ce qui a été mentionné concernant la santé de la population.

Alors, nous avons touché les questions de santé et nous avons également rajouté ce qui, selon nous, manquait dans le document. Comme l'a dit Sam, ce processus de consultation occupe très peu de temps. Et nous avons très peu de temps pour fournir nos commentaires, poser des questions et formuler des recommandations.

Moi, j'aimerais recommander que quelqu'un note les commentaires et les recommandations des trappeurs cris. Est-ce que ce document a été traduit en langue crie pour permettre à la population de prendre connaissance du contenu de ce document?

M. BRIAN CRAIK :

Bella, j'aimerais dire, Bella, que de l'argent a été mis de côté, qui permettra à la population crie d'obtenir un document traduit en langue crie. Alors, je demanderais aux trappeurs cris de demander.

M. ÉRIC GIROUX :

Moi, j'aimerais également dire que le document qui sera préparé par le promoteur aura certaines parties traduites en cri. Alors, l'information sera disponible en langue crie pendant ce processus. Comme je l'ai dit auparavant, nous avons une feuille, ici, qui nous dit où nous en sommes dans ce processus. C'est un très long processus. Sur la feuille, il y a six étapes et puis on est rendu à l'étape 2. Ce qui veut dire que la population crie continue d'avoir le temps pour faire des commentaires sur les directives, et je vous encourage à regarder ce document et l'apporter chez vous.

LE PRÉSIDENT :

Alors, est-ce que quelqu'un d'autre aurait des commentaires à faire à ce moment-ci ou est-ce que quelqu'un aurait des questions à poser?

Mme MINNIE AWASHISH :

Je vous remercie tous. C'est la première fois pour moi de participer à un tel processus. Et c'est la première fois pour moi de voir une telle procédure. Dans le passé, Hydro-Québec n'a jamais participé à une telle rencontre.

Au sujet de la mine Troilus, nous ne pouvons plus manger les poissons où se trouve cette mine Troilus. Dans le passé, on pouvait manger le poisson en tout temps mais, maintenant,

nous ne pouvons plus manger ce poisson, parce que nous savons que ce poisson est contaminé et nous rend malade.

C'est la raison pour laquelle je crois que les questions de santé sont primordiales. Vous savez que nous avons nos médicaments que nous trouvons sur le territoire. Nous avons des plantes qui nous guérissent. Quand je me sens mal, je peux sortir dans le bois et je peux vous dire honnêtement que je trouve les herbes et les plantes qui améliorent ma santé.

Et, quand on parle de l'impact négatif de l'alcool et les autres éléments négatifs, ça, c'est des choses que j'ai vues. J'ai vu les résultats négatifs du développement. Cela apporte de grands changements dans une communauté. Alors, je sais qu'à Troilus, il y a eu de grands impacts négatifs et la communauté était une petite communauté. On ne connaissait pas à l'époque des situations où les jeunes avaient des armes à feu et qu'ils les apportaient dans la communauté. Nous sommes touchés par cela. Et quand nos jeunes viennent avec nous dans le bois, ils trouvent la paix, la sérénité dans le bois.

Je suis tellement reconnaissante de vous voir ici pour nous consulter, pour défendre les Cris, parce que notre mode de vie n'est pas quelque chose que nous voulons perdre. Alors, je vous remercie d'avoir organisé cette consultation et je vous remercie d'avoir essayé de nous aider à préserver notre terre. Il y en a déjà tellement qui a été détruit.

Quand cette mine a été ouverte à Troilus, au début, quand ils ont vu la mine, ça m'a fait pleurer, parce que j'ai vu la blessure que cela a causé à la terre, à la forêt, à notre mode de vie. J'ai tellement vu. Après tout, moi, j'ai été élevée sur la terre, dans le bois et, maintenant, quand nos jeunes vont dans le bois et trouvent la paix, l'harmonie, la sérénité dans le bois, et c'est là qu'ils voient à quel point ils peuvent s'aider eux-mêmes et comment ils peuvent survivre. Parce que l'alcool a tellement d'effets négatifs et néfastes sur nos enfants.

LE PRÉSIDENT :

Merci, Minnie. Il est important de parler de l'importance primordiale de la terre, de l'importance de la terre à notre mode de vie, de l'importance de la terre pour la bonne santé. Il est clair que notre terre est plus importante que seulement la pêche, la chasse et la trappe. La présence dans le bois est une activité essentielle pour le bien-être physique, mental, culturel et spirituel de notre population. Les séjours dans le bois sont importants. Nous devons absolument souligner l'importance de la terre et comment le développement lui-même a un impact sur l'importance de la terre et les rapports entre la terre et la population.

Notre intervenante nous dit qu'elle a connu par le passé l'impact du développement. Je sais que Minnie Awashish a vécu dans le territoire où on a connu l'incidence de la mine Troilus. Elle a dit qu'on ne peut plus manger le poisson dans cette région. Et elle a noté différents problèmes communautaires associés au contrôle des armes à feu.

Je sais que vous avez entendu parler des incidents qui ont eu lieu dans cette communauté reliés à l'utilisation des armes à feu. Alors, je ne fais que résumer ce qu'elle a dit pour nous

permettre de le noter, pour en faire des commentaires. Cela est lié à notre mandat de développer des directives.

Au sujet du développement, du texte d'Hydro-Québec sur l'incidence du programme de dérivation de la rivière Rupert et des effets, est-ce que quelqu'un d'autre voudrait faire des commentaires ou poser des questions?

Peter Coonishish.

M. PETER COONISHISH :

Est-ce que moi je peux écrire sur cet écran? J'aimerais que la population voie ce que je veux leur montrer. Moi, je voulais parler du mercure. Et quand je regarde la carte, vous avez identifié un territoire qui selon vous sera le seul territoire affecté par les projets.

Je ne peux pas accepter cela car quand nous regardons l'effet des turbines, quand on voit le débit de l'eau, on a parlé du mercure, le mercure peut également être transporté par voie aérienne et couvrir les territoires qui vont bien au-delà de ce que vous indiquez sur la carte. Quand l'eau devient vapeur, cela rentre dans l'air et je suis certain que la pluie va transporter ce mercure dans d'autres régions du territoire, et la terre sera touchée négativement par le mercure. Voilà une de mes questions.

LE PRÉSIDENT :

Votre question est reliée au mercure. Peter Coonishish a soulevé une question. Il a demandé comment le mercure, il a mentionné que le mercure ne se trouve pas uniquement dans la région du réservoir et c'est un problème. On ne peut pas limiter le mercure au réservoir parce que, comme il dit, ça peut se répandre à l'extérieur du territoire inondé. Ça peut être transporté par l'atmosphère et se retrouver ailleurs.

Est-ce que cette possibilité-là a été étudiée? Est-ce que cet aspect-là de la contamination par le mercure a été étudié? Voilà sa question.

M. BRIAN CRAIK :

Et bien, nous avons préparé un document et dans ce document, nous avons demandé une étude concernant la contamination du mercure et l'impact sur d'autres espèces, et nous allons revoir la question. Pour répondre à la question qui vient d'être posée, il existe une étude qui parle de ces sujets-là.

M. PETER COONISHISH :

Moi, je suis préoccupé par l'effet de la pluie. Je crois que la pluie peut transporter le mercure et le distribuer dans d'autres régions.

M. BRIAN CRAIK :

Bien, nous savons que le mercure peut être transféré d'une région à l'autre, mais nous n'avons pas mentionné comment le mercure peut être transporté par voie aérienne et je suis certain qu'on peut amender l'étude pour prendre en considération cet aspect-là de la question.

M. PETER COONISHISH :

Moi, j'avais également une autre question à poser. Et je me réfère une fois de plus à la carte. Quand on parlait de la mine, je crois que cette mine est une mine à ciel ouvert et je crois qu'une telle mine à ciel ouvert emporte beaucoup plus de contamination. Les aînés nous ont déjà dit qu'on ne peut pas manger le poisson dans la région de la mine. Je ne suggère pas que la mine devrait être fermée, mais je suggère que les mines à ciel ouvert, qu'on fasse quelque chose pour réduire les effets négatifs de la mine.

Je vois également qu'une mine à ciel ouvert permet à l'eau de se répandre plus facilement. Il y a l'effet souterrain ainsi qu'en surface.

LE PRÉSIDENT :

Nous-mêmes, nous ne pouvons pas étudier l'effet, l'incidence de la mine Troilus parce que nous n'en sommes pas responsables, mais je sais qu'il y a eu un grand impact et je sais que des projets tels que la mine ont un effet direct sur le territoire près de la mine, mais cela a également un effet sur d'autres territoires. Et c'est quelque chose qui devrait être pris en considération. On devrait étudier cette situation qui nous permettra de mieux évaluer la dispersion du mercure et l'effet du mercure sur les populations humaines.

Vous savez, avant d'entreprendre un projet, on effectue toutes sortes d'études. Et c'est une bonne chose. Il faut également évaluer l'impact sur la population.

M. PETER COONISHISH :

Moi, je voulais également vous poser une autre question concernant l'utilisation du territoire. Les trappeurs cris, il faut dire que par le passé, les trappeurs cris ont vécu du territoire. Est-ce que vous avez beaucoup d'informations concernant l'utilisation du territoire par les trappeurs cris?

LE PRÉSIDENT :

Et bien, cette question-là concernant l'utilisation du territoire à ce moment-ci par les trappeurs et la population, vous savez, l'utilisation du territoire est très importante pour le mode de vie, surtout des chasseurs et des trappeurs. Alors, Peter a une question, un commentaire au

sujet des études entreprises concernant l'utilisation du territoire. À ma connaissance, certaines études ont été entreprises.

Philippe Mora a peut-être plus de renseignements sur cette question-là. Il y a du travail avec des représentants locaux. Philippe, est-ce que vous avez une réponse à cette question?

M. PHILIPPE MORA :

Et bien, je ne vais pas rentrer dans les détails, mais j'aimerais confirmer que depuis un an, nous avons effectué, dans chacune des communautés, une étude sur les trappeurs, les chasseurs et ceux qui utilisent le territoire pour cette raison-là. C'est-à-dire de comprendre comment le territoire est utilisé pour nous permettre de minimiser l'impact négatif sur le territoire.

Nous voulons nous assurer que les trappeurs continuent autant que possible leur mode de vie traditionnel. Cela est une préoccupation. C'est quelque chose que nous avons noté. Dans nos directives préliminaires, nous avons demandé au promoteur d'étudier cette question.

LE PRÉSIDENT :

Merci, monsieur Mora. Peter, avez-vous d'autres commentaires? Merci. Est-ce qu'il y a d'autres questions ou commentaires? Avant d'ajouter quoi que ce soit...

La pauvre interprète crie a tendance à parler cri maintenant, ça fait deux heures et demie qu'elle travaille.

Alors, on va conclure maintenant et n'oubliez pas que vous pouvez nous envoyer vos commentaires, vos questions. Et on vous demande de mentionner tous les impacts négatifs auxquels vous pouvez penser. Contactez-nous par courrier, par Internet ou par téléphone. Ou allez voir votre chef. Ça lui permettrait à lui de communiquer vos commentaires.

Alors, si d'autres personnes aimeraient communiquer leurs commentaires, vous pouvez nous parler. Votre chef peut également communiquer avec nous et vous pouvez également communiquer ce message au chef et lui pourra nous parler de vos questions, de vos points de vue, de vos commentaires. Et, si vous le voulez, nous pourrions revenir ici dans votre communauté pour avoir une autre réunion.

N'oubliez pas qu'il reste encore beaucoup de travail et beaucoup de consultations avant que le travail ne commence vraiment. Il reste encore deux ans avant que le projet ne soit commencé. Certaines études doivent être complétées avant que quoi que ce soit ne soit fait.

Alors, les autorités locales et régionales peuvent également entrer en communication avec nous pour nous informer des échéanciers. Si vous voulez prolonger ce processus, vous pouvez nous le dire. Vous pouvez nous dire combien de temps il vous faut pour compléter vos questions, vos solutions et vos recommandations. Je suis certain que vos chefs espèrent que tout sera bien fait avant que rien ne commence.

Merci beaucoup d'être venus ici, ce soir. Et j'aimerais remercier également ceux qui ont formulé des commentaires et je remercie le panel qui se trouve assis à cette table avec moi. Je remercie les interprètes et je remercie le chef de nous avoir permis de nous réunir ici, ce soir, de venir faire cette présentation dans cette communauté et merci d'avoir pu utiliser ce building. Est-ce que Smally est toujours ici?1

M. JOHN LONGCHAP :

Moi, je voulais vous dire que ce processus de consultation est pour la population. S'il y a qui que ce soit dans la salle qui veut poser des questions, faire des commentaires ou formuler des recommandations, je crois qu'on peut le faire maintenant. Et puis, on peut également aller participer à d'autres consultations qui auront lieu dans le territoire. Ce Comité se trouvera à Chibougamau. Vous pourrez vous y rendre pour formuler des recommandations à la réunion qui aura lieu à Chibougamau. Et, je crois qu'il y aura même de l'argent de disponible pour permettre à nos membres de formuler des recommandations ailleurs où se réunira le Comité. Oui, c'est ça. S'il y a des membres de la collectivité, de la communauté qui aimeraient faire des recommandations, de l'argent est disponible, un fonds est disponible pour leur permettre de se déplacer et d'aller faire des recommandations ailleurs où se réunira le Comité.

Et, comme l'a dit Sam, il est absolument important pour le Comité de revenir nous voir, de faire une autre consultation. Il faut également que le document soit traduit en cri parce que les gens ont besoin d'avoir un document entre les mains, document qu'ils peuvent consulter, sur lequel ils peuvent réfléchir. On ne peut pas tout dire dans deux heures ou trois heures. Et la population veut comprendre ce qui va se passer. Et voilà les choses qui seront faites. Et ce Comité présentera vos recommandations à Hydro-Québec. C'est tout ce que j'avais à dire. Je vous remets la parole.

M. BRIAN CRAIK :

Je voulais répondre à une de vos questions concernant le financement, le fonds qui est disponible. Le Canada et le gouvernement du Québec ont créé un fonds spécial qui vous permettra de vous rendre au lieu où le Comité va se réunir pour ces consultations, mais le gouvernement espère que vous ferez vos commentaires et vos recommandations, et cet argent peut être utilisé pour embaucher des experts, des analystes, des personnes qui vous aideront à travailler le document, qui vous permettront à mieux comprendre ces documents.

Alors, comme je le disais, de l'argent est disponible pour vous déplacer, pour vous rendre dans les différentes communautés où la consultation aura lieu et pour vous permettre de faire des présentations. L'autorité crie a également de l'argent qui vous permettrait de vous déplacer pour vous rendre aux différents sites où la consultation aura lieu. Cet argent est disponible à la communauté crie.

Et puis je voulais ajouter une chose. En regardant ce document, j'aimerais vous dire qu'aux pages 42, 43 et 44 de l'anglais, dans ce document et ces pages, vous verrez des études,

la liste d'études qui a déjà été faite sur le territoire, sur le mode de vie, sur la vie traditionnelle des Cris sur ce territoire. Et si vous avez d'autres commentaires, communiquez avec nous. Merci beaucoup.

LE PRÉSIDENT :

Alors, Philip Neeposh.

M. PHILIP NEEPOSH :

Je suis certain que le représentant d'Hydro-Québec va adorer ce que j'ai à dire. Je suis certain que ce projet hydroélectrique sera construit à l'avenir mais, moi, j'aimerais soulever un point important.

Les routes, quand est-ce que les routes seront enfin terminées, réparées dans le nord? Je sais que les travailleurs ont déjà eu des accidents à cause de cela, parce que les routes sont en très mauvais état et donc, j'espère que les routes pourront être complètement pavées. Comme ça, Hydro-Québec aura un accès plus facile pour amener leur matériel partout où ils iront pour faire du travail.

LE PRÉSIDENT :

Et bien, les routes seront mentionnées dans notre rapport: construction de routes ou entretien des routes. On se demande quand est-ce que les routes du nord seront enfin terminées ou améliorées. C'est une question tout à fait raisonnable et ça aurait du bon sens que Hydro-Québec fasse des réparations sur ces routes. Et bien, oui, un de ces jours on va améliorer ces routes.

M. WILLIE GUNNER :

(EN CRI, NON TRADUIT)

Bonjour! Bonsoir, plutôt. Je suis de Mistissini. J'aimerais parler à Hydro-Québec, j'aimerais leur dire qu'ils devraient corriger les erreurs qu'ils ont faites dans le passé quand ils ont inondé des terres. Ils ont peut-être trop inondé de terres. Je l'ai vu moi-même. Je suis allé travailler là-bas et j'ai vu moi-même les conséquences des travaux de construction.

Après, une compagnie avait un contrat pour faire les travaux de nettoyage de la région, après les constructions. Alors, je ne sais pas si Hydro-Québec a la même chose à l'esprit cette fois-ci. Je les avertis à la prudence. Il faut vraiment s'assurer de ne pas inonder trop de terres. Quand ils déterminent les superficies à inonder, il faut qu'ils soient prudents.

Dans les premiers accords qu'il y a eus, les premiers projets, il y a eu beaucoup d'erreurs de faites et toutes ces erreurs nous ont affectés, ont touché les trappeurs en particulier et ont aussi touché tous les poissons de la région. Par exemple, il y a eu beaucoup de pollution au mercure. Les poissons ont été atteints; d'autres espèces animales aussi. Ensuite, les caribous également ont été détruits, il y a plusieurs années de cela. Et tout ça, c'est le coût à payer pour la construction de ces barrages et pour l'inondation de ces terres. Voilà l'impact négatif que cela a eu sur nous.

Je pense qu'il faut vraiment tenir compte de tout cela et ne pas répéter les mêmes erreurs à nouveau.

On a mentionné plusieurs grands projets qui sont envisagés. Bien sûr, cela va créer beaucoup d'emplois pour bien des gens. Mais, malgré tout, il y a quand même beaucoup de précautions à prendre. Beaucoup de régions ont été affectées par les projets d'Hydro-Québec dans les premiers travaux, dans les premières constructions.

(EN CRI, NON TRADUIT)

LE PRÉSIDENT :

Merci pour tous vos commentaires. Nous allons les prendre en considération. Si on permet à Hydro-Québec de construire un barrage, ça sera leur responsabilité de déterminer les superficies de terre à inonder. Donc, c'est une responsabilité grave. Ils devront prendre en considération tous les effets que cela pourra avoir. Il y aura aussi certainement des coupes de bois qui devront être faites, des coupes à blanc qui devront être faites dans certaines régions pour pouvoir faire ces constructions. Il faut que la compagnie Hydro-Québec tienne compte de tout cela aussi. Tout ce qui va être fait aux arbres aussi bien qu'à la terre avant que le projet aille de l'avant.

M. JOHN SWALLOW :

Bonjour! Je suis John Swallow de... Je vous remercie tous d'être venus ici, ce soir. Moi, je viens d'arriver de Chibougamau et j'ai vu moi-même les effets de projets hydroélectriques sur les terres. Je sais qu'il y a des gens qui s'opposent maintenant à ce projet. Je connais les diverses étapes du projet. J'ai déjà travaillé à Nemiscau au projet EM-1.

(EN CRI, NON TRADUIT)

Je m'excuse, mais l'interprète crie est épuisée, elle n'en peut plus. Elle ne traduit plus. Alors, je ne peux plus continuer moi-même. Elle abandonne, je pense. C'est normal, ça fait plus de trois heures qu'elle travaille toute seule. Elle n'a pas l'habitude et déjà c'est bien difficile quand on a l'habitude, mais quand on ne l'a pas, en plus, c'est pire.

(EN CRI, NON TRADUIT)

LE PRÉSIDENT :

Je vais demander à l'aîné, Sam Awashish, de bien vouloir venir clore notre réunion de ce soir avec une petite prière.

M. SAM AWASHISH :

(PRIÈRE EN CRI)

LE PRÉSIDENT :

Merci, Sam. Merci beaucoup. La séance est levée pour l'instant. Merci.

Je, soussignée, **LISE MAISONNEUVE**, sténographe judiciaire, certifiée sous mon serment d'office que les pages ci-dessus sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des notes sténographiques prises par moi au moyen du sténomasque, le tout conformément à la Loi.

ET J'AI SIGNÉ:

LISE MAISONNEUVE, s.o.